



Communiqué de presse

Vendredi 28 novembre 2014

La réduction des déchets a les poches vides

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, les bonnes pratiques sont sous les projecteurs. En janvier 2015, le gouvernement compte aller plus loin que ces actions pédagogiques en présentant un plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020¹. Ses grands axes ont été présentés par la ministre de l'Environnement le 7 novembre 2014 lors d'une réunion extraordinaire du Conseil National des Déchets². Si la bonne volonté est affichée, la France se donnera-t-elle les moyens de ses ambitions ?

L'enfouissement ou l'incinération de nos déchets constituent les pires réponses que nous pouvons apporter. C'est pourquoi dans les années 90, une économie du recyclage a émergé grâce au soutien financier apporté avec la création des filières REP³.

Réparer, réutiliser, faire durer...

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît le besoin d'aller au-delà avec la prévention des déchets. Le plan de réduction et de valorisation des déchets présente, à juste titre, l'économie de l'allongement de la durée de vie des produits comme une solution. Cette économie recouvre de nombreuses activités, toutes créatrices d'emplois. Ainsi, le projet de plan prévoit par exemple de favoriser les activités de réparation, de réemploi telles que la consigne des emballages, de réutilisation ou encore l'économie du partage telle que la mutualisation et la location d'objets.

Soutenir l'économie de la réparation...pour faire des économies !

Seulement pour que ces solutions puissent se développer, elles ont, tout comme le recyclage, besoin d'un « coup de pouce » financier. Malheureusement, celui-ci est

1

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan-dechets-2015-2020-webssTBLO.pdf>

2

Le Conseil national des Déchets est un organe de consultation facultative sur toute question relative aux déchets (et notamment les textes législatifs et réglementaires) par saisine du ministre en charge de l'environnement.

3

La responsabilité des fabricants ne se limite pas à la production, la distribution ou l'importation de leurs biens. Ils doivent contribuer à la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils ont mis sur le marché. On appelle ce principe responsabilité élargie du producteur (REP et l'on parle de filières REP).

encore absent du projet de plan. Espérons que, de nouveau, la France sache être innovante en se dotant d'un système financier incitatif, comme pourrait l'être un fonds « prévention des déchets » tenant compte des « impacts » de notre consommation.

Pour Denez l'Hostis, Président de FNE : *« Ces financements sont indispensables pour sortir de l'économie linéaire dans laquelle nos sociétés occidentales se sont embourbées. La finitude des ressources naturelles de notre planète est connue de tous. Elle nous oblige à impulser une nouvelle approche pour éviter de produire des déchets. C'est pourquoi il est nécessaire de prolonger la durée de vie des produits. »*